

**Délibération n°2022-03-18****Réf. Nomenclature « Actes » : 7.10**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Syndicat Mixte Pays Haute Corrèze Ventadour – Validation du portage de l'élaboration de l'appel à candidatures au volet territorial des fonds européens 2021/2027

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	63
Pouvoirs	11
Votants	74

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1<sup>er</sup> juin 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Meymac.

Franck Rebutzi est nommé secrétaire de séance.

#### Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Beaumont Didier	à	Franck Rebutzi	Gruat Xavier	à	Stéphanie Gautier
Bodeveix Jean-Pierre	à	Éric Ziolo	Miermont Dominique	à	Monique Jabiol
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Parrain Céline	à	Tony Cornelissen
Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Devallière Sébastien	à	Michèle Valibus	Talvard Françoise	à	Elisabeth Ventadour
Gibouret-Lambert Aurélie	à	Jean-Marc Michelin			

- Élus excusés :

Bauvy Claude ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calla Tony ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel (représenté) ; Coutaud Pierre ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy ; Guitard Jean-Pierre ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Lacrocq Michel ; Le Gall Nathalie ; Le Royer Sandrine ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Peyraud Stéphane ; Picano Carole (représentée) ; Picard Nadine ; Ribeiro Sophie ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Le président explique que la mesure LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme initié par l'Union Européenne et destiné aux territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement. Ce dispositif soutient les projets locaux initiés dans le cadre de stratégies intégrées construites par les acteurs des territoires ruraux. Il tient une place prépondérante dans le développement rural français.

L'approche LEADER privilégie le pilotage local de projets menés par les acteurs locaux. Les Groupes d'Action Locale (GAL) sont les acteurs qui constituent le cœur de la démarche LEADER.

Le programme actuel LEADER 2014-2020 arrive à son terme.

Aussi un nouveau programme LEADER 2021-2027, financé par le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) sous l'autorité de la Région Nouvelle-Aquitaine, est en cours d'élaboration et va succéder à deux générations de programmes LEADER.

Le Syndicat Mixte Pays Haute Corrèze Ventadour a assuré le portage des aides LEADER pour la contractualisation 2014/2020. L'appel à candidatures du volet territorial des fonds européens 2021/2027 pour le territoire du GAL est en cours d'élaboration.

Les axes stratégiques de la future programmation sont les suivants :

- **AXE 1 : Une économie dynamique attractive et durable**
  - Développement économie
  - Economie touristique
- **AXE 2 : Valorisation et développement de l'offre culturelle, patrimoniale et sportive**
  - Sport et culture
  - Patrimoine
- **AXE 3 : Garantir la qualité du cadre de vie et favoriser l'accessibilité des services**
  - Accessibilité (numérique, mobilité...)
  - Cadre de vie (habitat, santé, enfance et jeunesse...)

Le dossier doit être déposé avant le 17 juin 2022.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **VALIDE** le fait que le Syndicat Mixte Pays Haute Corrèze Ventadour assure le portage de l'élaboration de la candidature à l'appel à candidatures volet territorial des fonds européens 2021/2027 pour le territoire du GAL ;
- **VALIDE** le dossier de candidature ;
- **AUTORISE** le Syndicat Mixte Pays Haute Corrèze Ventadour à le déposer auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine avant le 17 juin 2022 ;
- **DESIGNE** le Syndicat Mixte Pays Haute Corrèze Ventadour comme structure porteuse du GAL qui portera la stratégie locale de développement du volet territorial des fonds européens 2021/2027.

## Délibération n°2022-03-18



A l'unanimité	
Votants	74
Pour	74
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 8 juin 2022

Le président,  
Pierre Chevalier

